

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 04 novembre (04/11/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Stéphanie GAYET), Mme Sophie LOPEZ (représentée par Madame Danièle PAPUGA), **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur le Maire), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Monsieur Luc PORTES), **Conseillers Municipaux**.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

13 – 04 novembre 2021

13. Travaux Micro crèche de la Maison Achon et Centre Social du Sarlac – demande de subventions auprès de la CAF

Rapporteur : Madame GAYET.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21,

Considérant le projet de micro crèche d'une capacité de 12 places à la Maison Achon sise 13 rue Sainte Catherine, avec l'intégration dans le même lieu du LAEP,

Considérant le projet de remise aux normes de l'Office de remise en température des repas du Centre Social CAF sis 14 avenue du Docteur Rouanet à Moissac,

Considérant que la CAF examine ses plans de financement le 13 décembre 2021,

Considérant que la Commune est fondée à demander des financements sur ces projets,

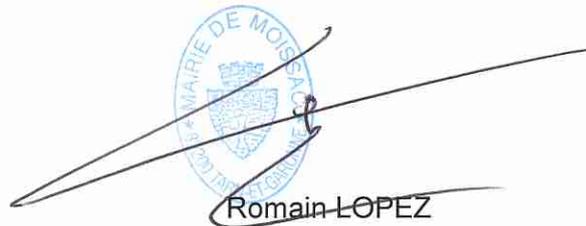
**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire afin de demander les subventions, les plus hautes possible, à la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne, et de signer tout document lié à l'attribution desdites subventions.

Pour copie conforme

Moissac le 05 novembre 2021

Le Maire,


Romain LOPEZ